

il convient de parler, parce que, quoique purement nominal en apparence, il n'en eut pas moins une portée réelle.

On a vu que quelques copies de la Notice des Gaules donnent le titre de *civitas*⁽¹⁾ aux nouvelles comme aux anciennes circonscriptions. Évidemment ce mot n'a plus là le sens qu'il avait précédemment; il ne sert plus à désigner que la ville chef-lieu, la cité⁽²⁾, comme nous le disons aujourd'hui. Pour désigner le territoire rural affecté à chaque cité, on se servit d'un autre mot déjà en usage dans la Gaule, mais auquel on donna un sens plus précis et plus large, celui de *pagus*, qui remplaça presque complètement le mot de *civitas*. Il paraît, d'ailleurs, que ces deux mots avaient entre eux un certain rapport, car ils sont parfois employés avec le même sens dans la langue latine. Ainsi, Pline⁽³⁾ donne à la cité des Gabales, peut-être, il est vrai, à cause de son exiguité et de sa dépendance des Arvernes⁽⁴⁾, le nom de *pagus Gabalicus*.

Quoi qu'il en soit, l'application du mot de *pagus* à l'ensemble du territoire des cités gallo-romaines est un fait important, qui n'a peut-être pas été assez signalé⁽⁵⁾. On s'est beaucoup plus préoccupé, dans ces derniers temps, des petits *pagi* ou *pagi minores*, comme les appelle Hadrien de Valois, que des grands *pagi*, qui seuls avaient un territoire régulier, du

mencement du VI^e siècle, voyez l'intéressant ouvrage de M. Roget de Belleguet intitulé : *Carte du royaume de Bourgogne*, Dijon, in-8^e, 1848.

(1) Châlon est encore qualifié de *castrum* dans une vie de saint Colomban écrite au plus tôt au VII^e siècle, et citée dans les notes jointes par M. l'abbé Devoucoux à l'Histoire de l'antique cité d'Autun, d'Edme Thomas, édit. de 1846 (p. 30).

(2) La ville de Lyon est appelée *civitas Lugduni* dans une charte de 587 publiée dans les *Diplomata*, etc. (édit. Pardessus, t. 1, p. 156-157).

(3) *Hist. nat.*, XI, xii.

(4) César, *De Bella Gall.* VII, lxxv.

(5) Hadrien de Valois dit cependant : « Majores pagi a civitatibus nequaquam differunt. » (*Not. Gall.* préf., p. x).